



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 20 MARS 2023

N°05-2023

Vote du compte administratif 2022

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 20 Mars 2023 à 9 heures 30 en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 13 mars 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Sylvain LETOUZÉ.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental, par visioconférence
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

EXCUSÉE :

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO
-----------------------	--

Vote du compte administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du Comité syndical du 20 mars 2023 présentant le compte administratif 2022 établi par le Syndicat Mixte du Pôle Hippique et arrêté au 31 décembre 2022 ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Payeur Départemental,

Monsieur Jean MORIN, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, ayant quitté la salle, sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE, première Vice-Présidente du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, à l'unanimité des membres participants, vote le compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES de l'exercice	914 076,58
DEPENSES de l'exercice	1 336 548,04
SOLDE DES REALISATIONS 2022	-422 471,46
SOLDE D'EXECUTION REPORTE (2021)	+ 843 008,55
SOLDE D'EXECUTION 2022	420 537,09 (1)
Solde reports (recettes - dépenses)	-81 945,30
EXCEDENT DE FINANCEMENT	338 591,79

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES de l'exercice	2 888 997,87
DEPENSES de l'exercice	2 779 342,19
SOLDE DES REALISATIONS 2022	109 655,68
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (2021)	+ 2 109 493,68
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 A AFFECTER	2 219 149,36 (2)
<i>Pour info, solde des reports</i>	- 11 610,69

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	2 639 686,45
-----------------------------------	---------------------

(1)+(2)

420 537,09 + 2 219 149,36

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN



Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20230320-05-2023-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023